

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020 COMPTE-RENDU

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : 25 septembre 2020

Le premier octobre deux mil vingt, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire à huis clos, à la salle des fêtes de la commune de Le Boulay, sous la présidence de Monsieur Patrice POTTIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Véronique BOUHOURS, Madame Lydie BOUVIER, Laure MAUNY, Gwenaëlle RIVOAL, M. Jean-Luc BRUNEAU, Michaël DUBOIS, Loïc HERRY, Philippe JARDIN, Christian MICHENEAU, Patrick NEVEU, Nicolas PORCHER, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET.

Était absent : M. Christophe ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Loïc HERRY

Dates des prochains conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieux à 20 heures 15 les :

- Jeudi 29 octobre 2020
- Jeudi 26 novembre 2020
- Jeudi 10 décembre 2020

Les séances seront publiques

Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
28/07/2020	FEPP INFORMATIQUE	Engagement Maintenance et sauvegarde informatique mairie	1 555,20 €
03/07/2020	SAUR	Engagement Gestion des boues	9 603,00 €
07/08/2020	HARGASSNER	Paiement entretien chaudière bois	685,56€
07/08/2020	AUX SERRES HERMITOISES	Paiement composition pour naissance	12,00€
13/08/2020	LE GEANT DES BEAUX ARTS	Paiement matériel pour petite expo	133,33€
13/08/2020	BERNY	Paiement gyrophare	35,40€
21/08/2020		Décision 2020-05 portant attribution concession columbarium pour trente ans	

Monsieur le Maire informe que la préfecture a invalidé les délibérations du conseil municipal du 3 septembre dernier pour une erreur de date d'envoi des convocations.

En conséquence, la totalité des délibérations doivent être reprises.

Pour rappel : la totalité des délibérations avaient été votées à l'unanimité.

Institution et vie politique

<u>Désignation des représentants à la commission du suivi de site sur le bassin industriel de l'établissement SYNTHRON</u>

La société Synthron qui est établi sur la commune d'Auzouer-en-Touraine et une société à risque qui nécessite un suivi permanent qui est effectué par la préfecture. Il est donc demandé aux communes faisant parti du

périmètre de cette société de nommer des représentants. Il convient donc de nommer un représentant titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les représentants suivants :

- Véronique BOUHOURS (titulaire)
- Jean-Luc BRUNEAU (suppléant)

Retrait des délibérations n°2020-25, 2020-26 et 2020-35

La sous-préfecture de Loches nous a prévenu que les délibérations concernant la désignation des représentants pour le syndicat mixte de la Brenne et le Pays de Loire Touraine ne sont pas légales. Effectivement celles-ci sont maintenant des compétences communautaires.

De plus, la désignation de proposition de représentants ne doit pas faire l'objet d'une délibération.

En conséquence, Monsieur le Maire demande donc de retirer les délibérations n° 2020-25, 2020-26 et 2020-35.

Le retrait des délibérations a été voté à l'unanimité par le conseil municipal.

<u>Désignation du représentant de la commune comme membre de la Commission Locale</u> d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC)

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Celle-ci contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité.

Sa composition est la suivante :

Autrèche	Jocelyne DEFEINGS	
Auzouer en Touraine	Jean-Claude BAGLAN	
	Fabien HOUZÉ	
Château-Renault	Brigitte DUPUIS	
	Sylvie GANNE	
Crotelles	Véronique BERGER	
Dame Marie les Bois	Jocelyne PETAY	
La Ferrière	Marc LEPRINCE	
Le Boulay	Patrice POTTIER	
Les Hermites	Alain DROUET	
Monthodon	Caroline DOARÉ	
Morand	Joël DENIAU	
Neuville sur Brenne	Gino GOMMÉ	
Nouzilly	Joel BESNARD	
Saint Laurent en Gâtines	Isabelle SÉNÉCHAL	
Saint Nicolas des Motets	Béatrice VERWAERDE	
Saunay	Pierre DATTÉE	
Villedômer	Chantal GONZALEZ-BOURGES	

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux conseillers de valider sa désignation comme membre de la CLETC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la composition de la CLECT.

Approbation du Règlement intérieur du conseil municipal

La commission « Règlement intérieur du conseil municipal » a terminé son travail et propose le règlement annexé à l'approbation du conseil municipal. Le rapporteur de cette commission expose les dispositions du règlement.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le « Règlement intérieur du conseil municipal » qui sera donc applicable pour la durée du mandat. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur à l'unanimité.

Finances locales

Sortie de l'actif – Budget Commune

Lors du changement complet de la laverie du restaurant scolaire de l'école, l'évier et le lave-vaisselle ont été démontés puis entreposés dans l'atelier. Afin de pouvoir se débarrasser de ces éléments.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose la délibération pour sortir ces éléments de l'actif communal. Le conseil municipal décide à l'unanimité de sortir ces matériels.

Ressources humaines

Adhésion au contrat groupe souscrit par le centre de gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Monsieur le Maire informe qu'au conseil municipal du 16 janvier dernier, la municipalité avait validé la participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion d'Indre-et-Loire pour la passation du contrat couvrant les risques financiers pour les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel. Le centre de gestion nous a communiqué les résultats de la consultation organisée au premier trimestre 2020.

Le centre de gestion est un organisme qui gère les carrières des agents mais aussi qui est le garant des dispositions statutaires des agents. Il s'occupe aussi de l'organisation de concours de la fonction publique, de la veille juridique dans le domaine des ressources humaines ainsi que beaucoup d'autres choses liées aux ressources humaines. C'est donc le cas avec un groupement pour l'assurance statutaire couvrant la commune en cas d'absences des agents.

Monsieur le Maire propose donc de valider ce contrat d'assurance.

Le conseil municipal vote le choix de CNP ASSURANCE via le courtier SOFAXIS pour couvrir les risques liés aux personnels à l'unanimité.

Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération prise en novembre 2008 permet le remboursement de frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel. Depuis diverses dispositions ont été modifiées par l'état et il convient de mettre à jour notre prise en charge de frais.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc de rembourser les frais occasionnés par les déplacements hors de la résidence administrative des agents selon les conditions suivantes :

- Avoir un ordre de mission signé du Maire,
- Présenter impérative des justificatifs des frais engagés,
- La non prise en compte des frais par un autre organisme.

Les montants d'indemnisations sont les suivants :

- Frais de restauration : frais réels dans la limite de la base de 17,50 €
- Frais d'hébergement : frais hôteliers réels dans la limite de 70 €
- Frais de taxi, transport en communs, parking ou péage : frais réels si l'ordre de mission le précise
- Frais kilométriques : sur la base des taux kilométriques définis par arrêté ministériel si le déplacement se fait avec un véhicule personnel et de prendre en charge les frais kilométriques liés à la carence appliquée par le CNFPT lorsque les agents utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de formation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces dispositions

Autres domaines de compétences

Prêt de mobilier scolaire – Convention avec la commune de Neuville-sur-Brenne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Neuville-sur-Brenne avait besoin pour son école de tables et de chaises pour l'année scolaire 2020-2021. Etant dans une démarche de mutualisation des moyens communaux et n'ayant pas besoin actuellement de ces tables qui sont stockées dans le hangar du centre des services techniques, Monsieur le Maire a donné son accord pour ce prêt.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord.

Finances locales

Adhésion au groupement de commandes pour le contrôle de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre des économies d'échelles et la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de Le Boulay, Crotelles et Saint-Laurent-en-Gâtine souhaitent créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Ce groupement de commandes doit permettre à ces communes de réaliser leur diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif.

Cette démarche conjointe nécessite la signature d'une convention entre les parties.

La convention proposée en annexe a ainsi pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Elle entre en vigueur, pour chacun des membres, à partir de la date de signature de la convention par le dernier de ses membres et prendra fin à l'attribution des marchés.

La commune de LE BOULAY est désignée coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle sera chargée de la gestion de la procédure de consultation dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer une commission ad hoc du groupement de commandes, laquelle sera compétente pour l'attribution des marchés passés dans le cadre dudit groupement.

La commission ad hoc est une commission d'élus spécifiquement créée pour le présent groupement de commandes sur la base d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre.

Ainsi, pour représenter la commune de LE BOULAY au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes, il est proposé de désigner un membre titulaire, Monsieur Marc QUID'BEUF, et un membre suppléant, Monsieur Christophe ROUSSEAU.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour ce groupement de commande et pour la signature de la convention jointe en annexe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande.

Institution et vie politique

<u>Création de la Commission temporaire « Tarifs 2021 – salle des fêtes et prêt de</u> matériels »

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le conseil municipal décide à la majorité (Pour : 13 – Abstention :1) de créer cette commission avec les élus suivants :

- M. Patrice POTTIER (président)
- M Jean-Luc BRUNEAU (vice-président)
- M Michaël DUBOIS
- Mme Laure MAUNY
- M Marc QUID'BEUF

Présentation de l'avancement du « Projet de Territoire »

Une lecture du travail de la commission projet de territoire est faite par Madame Laure MAUNY et Monsieur Marc QAUID'BEUF.

Il en ressort les thèmes suivants :

- Sport et loisirs
- Environnement
- Culture et évènements
- Tourisme
- Aménagement
- Economie
- Services de la mairie
- Intercommunalité

Ce travail sera envoyé à chaque conseiller municipaux pour avis avant une nouvelle réunion de la commission.

Voirie

Tarifs 2021 – Redevance d'occupation du domaine public pour le camion pizza

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public du camion pizza pour l'année 2021.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour 2021 à 87 €.

Tarifs 2021 – Redevance d'occupation du domaine public pour la machine à pain

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public de la machine à pain pour l'année 2021.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour 2021 à 230 €.

Autres domaines

Tarifs 2021 – Cimetière

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les tarifs du cimetière pour 2021. La proposition est de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition et fixe les tarifs suivants :

Concessions Tombes	
Temporaire 15 ans	105,00€
Trentenaire	165,00€
Concessions mini tombes	
Temporaire 15 ans	55,00€
Trentenaire	85,00€
Concessions columbarium	
Temporaire 15 ans	205,00€
Trentenaire	405,00€
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	32,00€
Taxe d'inhumation (applicable à chaque inhumation)	50,00€

Tarifs 2021 – Loyer logement appartenant à la mairie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le tarif du loyer mensuel du logement de la mairie pour l'année 2021. Monsieur le Maire propose une augmentation de 5 €, augmentation identique à l'année 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant du loyer mensuel du logement de la mairie pour 2021 à 390 €.

Social

Présentation des actions menées et à venir

Monsieur Christian MICHENEAU fait une présentation du travail mené par la commission concernant les colis de Noël et le « Conseil des ainés ».

La livraison des colis de Noël est prévue pour la semaine 50.

Une lecture de la charte proposée aux membres potentiels du conseil des aînés est faite par Monsieur Christian MICHENEAU.

Culture - Évènement

Approbation pour l'organisation d'une fête de Noël le samedi 12 décembre 2020

Madame Laure MAUNY expose l'organisation de la « Fête de Noël » au conseil municipal. En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'organisation de la fête de Noël du samedi 12 décembre 2020 sous réserve des dispositions sanitaires en vigueur. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'organisation de la fête de Noël du 12 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20